

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13/02/2025
Date d'affichage 20/02/2025
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....12 Votants.....18
Réf : 2025-005 Objet : Détermination du nombre d'Adjoint au Maire suite à démission Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 20/02/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 20/02/2025 Le Maire, A. MOMON

Le vingt février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Josiane PACHOLSKI, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Sébastien DERREUMAUX, Olivier BEUDAERT et Valérie BOCQUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Régine BRAUN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL
Geneviève DARGNAT pourvoir à Josiane PACHOLKI

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET, Adeline FAIDER-LOGET, Elisabeth FRONTIN et Nassima VIGUIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2025-005- Détermination du nombre d'Adjoint au Maire suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-2, L2122-7-2 et L2122-15

Entendu Monsieur le Maire,

- Rappeler que le Conseil Municipal est compétent pour déterminer le nombre d'adjoints au Maire, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette compétence permet aux élus locaux de structurer l'exécutif municipal en fonction des besoins spécifiques de la collectivité.
- Rappeler la délibération du 23 mai 2020 qui a fixé le nombre d'adjoints au Maire à cinq.
- Signaler que le Préfet a accepté en date du 3 février 2025 la démission de Monsieur Clément ROCU, 5ème adjoint au Maire,
- Préciser que cette démission crée une vacance au sein de l'équipe des adjoints. Cette situation nécessite une réévaluation du nombre d'adjoints pour assurer la continuité et l'efficacité de l'exécutif municipal.
- Proposer de terminer le mandat avec quatre adjoints au lieu de cinq, en conformité avec les dispositions légales et en tenant compte des besoins actuels de la collectivité. Cette décision vise à garantir la continuité et l'efficacité de l'exécutif municipal
- Signaler que Madame Adeline FAIDER-LOGER est d'office nommée Conseillère municipale jusqu'à la fin du mandat, vu qu'elle faisait partie de la liste des 25 élus proposés en 2020

Le Conseil Municipal de Vernou-la-Celle-sur-Seine, après en avoir délibéré, décide de :

- Réduire le nombre d'adjoints au Maire à quatre, à compter de la date de la présente délibération.
- Maintenir les quatre adjoints actuels dans leurs fonctions respectives.
- Informer le Préfet de cette décision conformément aux dispositions légales.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 20/02/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL